

Greenwatt veut jouer la transparence

Le développeur éolien mise sur l'information et sur des processus participatifs amorcés hier

STÉPHANE SANCHEZ

Eoliennes Groupe E Greenwatt veut rétablir le contact avec les communes. Et aussi lever la défiance suscitée par les conventions secrètes qui ont tant défrayé la chronique. Comment? Par un processus «participatif, ouvert et transparent», présenté hier à la presse. Le développeur éolien espère intégrer des représentants des 15 communes concernées par les quatre premiers projets de parcs éoliens du canton – Monts-de-Vuisternens, Côtes du Glaney, Massif du Gibloux et Collines de La Sonnaz. Hier, au sortir des assermentations, il a fait parvenir un courrier à ces communes. Objectif: les inviter à déléguer un de leurs élus dans les comités de pilotage des projets.

La société espère avoir rencontré les nouveaux exécutifs communaux et constitué ces comités de pilotage d'ici à la fin juin. Ces comités, qui compteront aussi des représentants de Greenwatt, des bureaux d'études, des éventuels partenaires et d'autres membres à définir, ont de multiples buts: «Nous aider à développer les parcs, assurer que tous les intérêts des parties prenantes soient pris en compte, identifier les contraintes et les opportunités, mais aussi développer la conduite du projet et arbitrer les éventuels conflits», indiquait hier la chargée d'affaires pour l'éolien du groupe, Léonie Berset-Bongard, en relevant que les édiles sont les meilleurs connaisseurs du terrain.

Le délégué communal prendra part aux discussions relatives à chaque étape, de la pose de mâts de mesures de vent aux questions administratives et financières, en passant par la mise sur pied des campagnes d'information, les études d'impact ou la construction du parc.

Des groupes locaux

Ces comités de pilotage auront un but supplémentaire: permettre à Greenwatt de définir les membres de deux groupes de travail par parc, groupes qui devraient être constitués d'ici à l'automne.

L'un de ces groupes sera dédié à l'information et au suivi des projets. Il devrait réunir les propriétaires fonciers, les communes voisines du parc, des politiques, des habitants et des représentants des associations anti-éoliennes (deux ont été sollicitées), qui pourront «faire remonter leurs craintes». L'autre groupe sera formé d'associations de protection de la nature et du paysage, et d'ONG. Il se consacrera aux questions environnementales.

«Je regrette»

Groupe E Greenwatt a également mis en ligne hier un site internet dédié à l'information sur les projets éoliens fribourgeois: www.greenwatt.ch. Des séances d'information à la population sont encore prévues, dans le respect des contraintes sanitaires. «On va être complètement transparent sur l'entier du processus. On ne va pas cacher des résultats de mesures ou d'études», souligne Jacques Mauron.

Et le directeur général de revenir sur les conventions confidentielles passées avec trois exécutifs: «Du côté de Greenwatt, il ne s'est jamais agi de cacher quoi que ce soit à la population. Simplement, dans cette phase où une concurrence était bien présente, on n'avait pas envie que les autres développeurs soient au courant de nos projets. Aujourd'hui, je regrette clairement qu'on ait nommé ces conventions strictement confidentielles. Je pense qu'elles auraient dû prévoir un moment, très rapidement, où la population aurait été informée.»

Seul dans la course

Cette concurrence n'existe plus. «Il n'y a plus que Greenwatt», explique le directeur général, en rappelant que cette filiale n'agit ni sur mandat ni sous le régime d'une concession, donc hors des marchés publics. «Les développeurs se sont concentrés sur certains parcs ou sur le résultat des procédures, typiquement le parc de Sainte-Croix (VD). D'autres étaient présents dans le canton, comme Ennova (filiale des Services industriels de Genève, ndlr), qui a décidé de ne pas investir mais de travailler comme bureau d'ingénieurs.» Ennova l'a fait pour le canton en 2015, puis pour Groupe E Greenwatt dès 2017.

«Les études représentent entre 2 et 4 millions de francs d'investissement par parc, avant qu'on puisse déterminer s'il vaut la peine de déposer une demande de permis de construire, sans garantie. La procédure dure 10 ans. Ce n'est pas le plus attractif des investissements», poursuit Jacques Mauron, qui se dit pourtant convaincu par l'éolien. «On est prêt à se lancer.»